



Département de l'Isère
MAIRIE DE GONCELIN
38570

☎ 04 76 71 78 75 - 📠 04 76 71 79 12

Séance du Conseil Municipal du
Jeudi 08 juillet 2021 à Goncelin

- COMPTE-RENDU -

L'an deux mil vingt et un, le huit juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de GONCELIN régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil municipal à la Mairie, sous la Présidence de Madame Françoise MIDALI, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de Conseillers présents : 14

Nombre de votants : 17 (3 pouvoirs)

Date de la convocation : 2 juillet 2021.

Etaient présents : MIDALI Françoise (Maire), GLAREY Frédéric, BRUNET-MANQUAT Martine, HENRY Philippe, CARELLA Claire, RABIET Jacques, SORNAY Éric, BRIAND Pierre, JOUBERT Christelle, DURAND Emeric, VIGOURT Frédéric, NUCCI Odile, CORNU Guillaume, COUIC Marie-Christine.

Pouvoir et Excusées : pouvoir de ZIEGELMEYER Sandrine à BRUNET-MANQUAT Martine, pouvoir de PERDRIX Sandrine à GLAREY Frédéric, pouvoir de CAMEL Jean à HENRY Philippe, BURDIN Elisabeth, CRINIÈRE Tiffanie.

Secrétaire de séance : BRUNET-MANQUAT Martine.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal.**
 - **Désignation d'un(e) secrétaire de séance.**
1. **Délibération 2021-024** : *Finances* - Décision Modificative n°01 du budget principal ;
 2. **Délibération 2021-025** : *Finances* - Taxe foncière sur les propriétés bâties : suppression de l'exonération de 2 ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation ;
 3. **Délibération 2021-026** : *Finances* - Subventions aux Associations et caisses des Ecoles;
 4. **Délibération 2021-027** : *Personnel – RH* - Accueil de stagiaires et gratification ;
 5. **Délibération 2021-028** : *Travaux* - Demande de subventions TE38 pour les travaux de relamping EP 2021 ;
 6. **Délibération 2021-029** : Approbation du Règlement Intérieur du Conseil municipal ;
 7. **Délibération 2021-030** : *Urbanisme* - Subvention pour ravalement de façades – M. et Mme CHAINE / 2 rue du Combre ;
 8. **Délibération 2021-031** : *Urbanisme* - Subvention pour ravalement de façades – M. et Mme DALBAN-CANASSI / Fontcouvert ;
 9. **Délibération 2021-032** : *Urbanisme* - Bornage découpage et rétrocession de la parcelle AE 164 ;
 10. **Délibération 2021-033** : *Urbanisme* : Passage de la voirie de la parcelle AH 0497 (ZA Bacon) dans le domaine public.

- 11. **Délibération 2021-034 : Culture** - Convention de coopération intercommunale pour le fonctionnement du réseau de lecture publique ;
- 12. **Délibération 2021-035 : Environnement** - Motion – suppression de postes à l'ONF ;
- 13. **Délibération 2021-036 : Travaux** - TE38 : enfouissement Electricité Basse Tension / Télécommunications – abords de la Mairie.
- 14. **Délibération 2021-037 : Travaux** - TE38 : renforcement du poste électrique « ZI Goncelin ».

- **Notification des décisions du Maire 2021 au CM.**
- **Questions diverses.**

Madame Françoise MIDALI, Maire de Goncelin déclare à 20h30, la séance du Conseil Municipal ouverte et remercie les participants.

Madame le Maire dresse la liste des personnes présentes et énumère les pouvoirs et les personnes excusées

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 07 avril 2021 :

Madame le Maire demande si des conseillers ont des remarques à formuler sur le PV de la séance du dernier Conseil municipal. Après une mise au vote, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

- Désignation d'un secrétaire de séance :

Madame Martine BRUNET-MANQUAT est élue secrétaire de séance.

Conformément à l'ordre du jour, les décisions suivantes ont été adoptées lors de cette séance du conseil municipal :

1. Délibération 2021-024 : Finances - Décision Modificative n°01 du budget principal.

Monsieur Frédéric GLAREY, Adjoint aux Finances, informe l'assemblée de l'utilité de mettre à jour le budget communal au regard d'ajustements financiers à réaliser, concernant notamment :

- Le remboursement d'une subvention imputée par la trésorerie et injustement perçue par la commune ;
- Le paiement de frais de notaire sur la vente du terrain de jeux, rue de la Ventive.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **D'approuver le projet de Décision Modificative n°1 du budget communal de la façon suivante :**

Section de fonctionnement

<u>Article</u>	<u>Intitulé de l'article</u>	<u>Dépenses</u>
<u>615221 – Chap. 011</u>	<u>Entretiens, réparations des bâtiments publics</u>	<u>- 30 712 €</u>
<u>673 – Chap. 67</u>	<u>Titres annulés sur exercices antérieurs</u>	<u>+ 30 712 €</u>

- 2. **Délibération 2021-025 : Finances - Taxe foncière sur les propriétés bâties : suppression de l'exonération de 2 ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.**

Monsieur Frédéric GLAREY, Adjoint aux Finances expose les dispositions de l'article 1383 du Code Général des Impôts permettant au Conseil Municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Il précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation ou de prêts visés à l'article R.331-63 du même code.

Vu l'article 1383 du Code Général des Impôts, le **Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur de constructions nouvelles, additions de constructions, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 50 % de la base imposable, en ce qui concerne :**
 - o **Tous les immeubles à usage d'habitation.**

Madame le Maire est chargée de notifier cette décision aux services préfectoraux et à la DGFIP de l'Isère.

3. Délibération 2021-026 : Finances - Subventions aux Associations, caisses des Ecoles et CCAS :

Vu le vote du Budget Primitif 2021 lors du conseil municipal du 07 avril 2021 et les débats en commission Finances en date du lundi 05 juillet 2021, en présence de M. Eric SORNAY, Président de la commission « Sport et Associations »

Sur proposition de Monsieur Frédéric GLAREY, Adjoint aux Finances et Président de la commission Finance :

- **Il a été décidé à l'unanimité d'affecter les subventions aux associations, aux Ecoles maternelle et élémentaire de Goncelin, et au CCAS comme suit :**

	<i>Associations</i>	<i>Subventions 2021</i>
Article 657400	Le RIF	240,00 €
	Les Voix Timbrées	240,00 €
	Amicale des donneurs de sang	430,00 €
	Petit conservatoire de danse du Grésivaudan	1 000,00 €
	Rased Psychologue Education Nationale	265,00 €
	Rased Enseignante spécialisée	265,00 €
	Club Athlétique Goncelinois	170,00 €
	C.A.G. Football	2 200,00 €
	Tennis Club de Goncelin	1 500,00 €
	C.A.G. Cyclotourisme	680,00 €
	Judo Club Goncelin	1 500,00 €
	Club 3° Age Les Boutons d'Or	700,00 €
	Grésivaudan Musette	110,00 €
	Familles Rurales Association (Couture)	170,00 €
	Gym Tonic Senior	200,00 €
	Les Patoisans de Goncelin	300,00 €
	Ass de Gymnastique Volontaire	1 000,00 €
	Basket Goncelin Grésivaudan	2 500,00 €
	Ski Club Goncelinois	1 500,00 €
	Ecole de Musique des deux Rives	2 000,00 €
AAPPMA des deux Rives	120,00 €	

Amicale des anciens d'AFN de Goncelin	230,00 €
ACCA de Goncelin	220,00 €
Comité Municipal des Fêtes	3 350,00 €
Ass des Anciens des maquis du Grésivaudan	110,00 €
Comité du Personnel	3 500,00 €
Association Bouliste de Goncelin	450,00 €
Ecole de Cordes du Grésivaudan	650,00 €
Les Archers de la Tour	110,00 €
Sou des écoles	110,00 €
Prévention Routière	150,00 €
Goncelin Danse	120,00 €
Les belles mécaniques 738	120,00 €
Ass. Conciliateurs de Justice du Dauphiné	500,00 €
Grési Air Soft	200,00 €
	26 910,00 €

Art. 657362	CCAS	45 000,00 €
Art. 657361	Ecole Primaire	26 500,00 €
	Ecole Maternelle	13 500,00 €

4. Délibération 2021-027 : *Personnel – RH - Accueil de stagiaires et gratification.*

La commune de Goncelin est régulièrement sollicitée pour accueillir des stagiaires et des étudiants.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** tout au long du mandat 2020-2026, l'accueil de stagiaires et étudiants dans les différents services de la mairie de Goncelin,
- **Mandate** Madame le Maire à signer toutes conventions afférentes à ce sujet,
- **Autorise** éventuellement l'octroi de gratification pour l'étudiant(e) ou le stagiaire.

Un arrêté du Maire sera pris pour chaque convention de stage et précisera les dates, les modalités d'accueil et de gratification.

5. Délibération 2021-028 : *Travaux - Demande de subventions TE38 pour les travaux de relamping EP 2021.*

Monsieur Jacques RABIET, Adjoint aux travaux et représentant de la commune au TE 38 informe l'assemblée que le TE 38 finance les travaux d'Eclairage Public au titre du retour de la redevance R2.

Après délibération, il a été acté à l'unanimité, de solliciter l'aide financière de TE 38 pour les travaux 2021 de remplacement de ballon fluorescent en led sur le réseau d'Eclairage Public :

- *Rue de la gare : 20 places lumineux dont mise en place d'une crose double.*
- *Place de la gare : 8 points lumineux dont 5 crosses doubles.*

Soit une intervention sur 28 points lumineux avec abaissement du flux lumineux programmé.

Ainsi, le Conseil municipal :

- **Accepte la réalisation des travaux 2021 d'Eclairage Public – Remplacement de ballon fluorescent par des Leds, pour un coût de : 42 337. 88 € HT et Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer le devis avec l'entreprise MONCENIX-LARUE sise à Theys.**
- **Demande** une autorisation anticipée de démarrer les travaux.

6. Délibération 2021-029 : Approbation du Règlement Intérieur du Conseil municipal.

Madame le Maire indique que l'adoption d'un règlement intérieur du conseil municipal est obligatoire pour toutes les communes de plus de 1 000 habitants en vertu de l'article L.2121-8 du CGCT, suivant l'installation du nouveau conseil.

Après délibération, le conseil municipal valide les termes du règlement intérieur du conseil municipal, et approuve son entrée en vigueur à compter de son adoption.

7. Délibération 2021-030 : *Urbanisme* - Subvention pour ravalement de façades – M. et Mme CHAINE / 2 rue du Combre.

Vu la convention associant la Commune de Goncelin à SOLIHA Isère-Savoie, ex-« PACT de l'Isère », et l'avis favorable de l'architecte coloriste, Madame Emmanuelle COURIER-JOLY de SOLIHA Isère-Savoie, sur proposition de Monsieur Philippe HENRY, Adjoint à l'urbanisme, le conseil municipal de Goncelin décide :

- **D'attribuer une subvention communale d'un montant de 1 830.00 € pour ses travaux de ravalement de façades, situés au : 2, rue du Combre à Goncelin (38570).**

Le versement de la subvention sera conditionné par la réception de la facture acquittée et certifiée par l'entreprise qui a effectué des travaux.

8. Délibération 2021-031 : *Urbanisme* - Subvention pour ravalement de façades – M. et Mme DALBAN-CANASSI / Fontcouvert.

De même pour M. et Mme DALBAN-CANASSI habitant Fontcouvert, il a été décidé :

- **D'attribuer une subvention communale d'un montant de 1 830.00 € pour leurs travaux de ravalement de façades.**

Le versement de l'aide financière sera également conditionné par la présentation de la facture acquittée et certifiée par l'entreprise qui a effectué des travaux.

9. Délibération 2021-032 : *Urbanisme* - Bornage découpage et rétrocession de la parcelle AE 164.

Madame le Maire explique à l'assemblée que, dans le cadre des travaux de rénovation du lavoir situé Avenue des Tirignons, il a été constaté au cadastre, qu'une partie de la parcelle AE 164, située dans la zone d'aménagement du lavoir, appartient à l'Association Syndicale de gestion des cours d'Eau de Supérieur Rive Gauche.

Il semble par conséquent pertinent d'acquérir une partie de cette parcelle en accord avec l'Association Syndicale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **De borner et de découper la parcelle AE 164 au niveau du grillage existant et de réaliser une rétrocession avec l'AS de gestion des cours d'eau de Supérieur Rive Gauche, à l'euro symbolique au profit de la commune de Goncelin.**

Madame le Maire est autorisée à signer l'acte authentique de cession avec le propriétaire ci-dessus mentionné.

Les frais de bornage et les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Les plans sont joints à la délibération.

10. Délibération 2021-033 : Urbanisme : passage de la voirie de la parcelle AH0497 (ZA Bacon) dans le domaine public.

Madame le Maire explique à l'assemblée que la voie donnant accès à une partie de la zone d'activité du Bacon passant sur la parcelle AH 0497 est classée sur une parcelle privée de la commune.

Vu qu'il s'agit en réalité d'une voie d'accès à plusieurs activités, il semble judicieux de basculer la totalité de la parcelle privée comprenant la voirie, dans le domaine public.

Au vu de l'article L141-3 du code de la voirie routière, il est décidé à l'unanimité par le conseil municipal de basculer la totalité de la parcelle AH 0497 dans le domaine public de la commune d'une surface cadastrale de 260 m².

Un bornage précis de cette parcelle sera réalisé par un géomètre.

11. Délibération 2021-034 : Culture - Convention de coopération intercommunale pour le fonctionnement du réseau de lecture publique.

La communauté de communes Le Grésivaudan compte parmi ses compétences la lecture publique.

Le réseau de lecture publique de la communauté de communes Le Grésivaudan est le fruit d'une volonté partagée par l'ensemble des élus du territoire visant à satisfaire les besoins culturels de la population en participant au développement global du territoire. Il permet à toute la population d'accéder aux services de l'ensemble des bibliothèques du réseau. Le fonctionnement du réseau s'appuie sur les professionnels et les bénévoles des établissements municipaux et intercommunautaires.

Le réseau est composé de deux médiathèques intercommunales et de 34 bibliothèques associées qui sont sous la tutelle de leur commune respective dont la bibliothèque de Goncelin.

Par délibération du conseil communautaire du 9 juillet 2012 et par délibération du conseil départemental du 20 juillet 2012, une convention acte la création d'un réseau de bibliothèques sur le territoire et désigne les médiathèques intercommunales de Crolles et Pontcharra comme M.T.R. (Médiathèques Tête de Réseau).

S'inscrivant dans le plan de développement de la lecture publique de l'Isère, le réseau de lecture publique bénéficie du soutien du Département de l'Isère qui contribue financièrement et techniquement à la mise en place et au fonctionnement du réseau, dans les domaines suivants : acquisitions documentaires, informatisation des établissements et du réseau, personnel et véhicules dédiés au réseau, aménagement des locaux, formation et animation.

La Médiathèque Départementale de l'Isère (MDI) apporte son expertise aux collectivités et accompagne les personnels salariés et bénévoles des bibliothèques du réseau.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal adopte à l'unanimité une convention de coopération intercommunale pour le fonctionnement du réseau de lecture publique avec la Communauté de Communes Le Grésivaudan.

Cette dernière définit, pour une durée de 3 ans, l'organisation et le fonctionnement du réseau de lecture publique de telle sorte qu'elle soit un texte de référence au sein duquel chacun des acteurs puisse trouver les informations pratiques nécessaires à l'exercice de ses activités.

Au terme de ces 3 années de fonctionnement, un bilan sera réalisé. La convention pourra être reconduite ou faire l'objet de modifications en comité de pilotage, par voie d'avenant.

12. Délibération 2021-035 : Environnement - Motion – suppression de postes à l'ONF.

Le Conseil municipal de GONCELIN réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

Le conseil municipal de GONCELIN déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'Unité Territoriale Grésivaudan a déjà perdu un poste en 2015. Le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La suppression du poste de Laval intervient durant cette période, le poste est supprimé au 01/09/2021, en parfaite contradiction avec les engagements de l'Etat.

La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier,

Le conseil municipal de GONCELIN, à l'unanimité, soutient les personnels de l'Office National des Forêts et demande à la direction de l'ONF de remplacer le poste de technicien forestier territorial de Laval.

Au-delà de cette demande d'intérêt local, le conseil municipal demande à l'Etat :

- **l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.**
- **le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.**
- **le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.**

13. Délibération 2021-036 : Travaux - TE38 : enfouissement Electricité Basse Tension / Télécommunications – abords de la mairie.

Monsieur Jacques RABIET Adjoint aux Travaux et délégué de Goncelin à TERRITOIRE ENERGIES 38 rappelle à l'assemblée que la commune a saisi le TE38 afin de procéder à l'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité et de télécommunication sur l'arrière de la mairie, afin de supprimer deux portées aériennes et du réseau sur façade.



Les travaux consistent en une mise en souterrain du réseau basse tension ainsi que des branchements des habitations existantes. Enfouissement coordonné avec les réseaux de télécommunication possible. Linéaire de fouille à réaliser : environ 70 ml.

Le TE38 réalisera les prestations de génie civil pour l'ensemble de ces réseaux : pose des fourreaux et tubes, coffrets. Le câble sera déployé sous notre maîtrise d'ouvrage pour les réseaux de distribution publique d'électricité.

S'agissant du réseau de télécommunication, la reprise de branchements et le câblage seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'opérateur.

Pour le réseau Electrique BT :

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	21 420 €
2 - le montant total de financement externe serait de :	17 816 €

3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à :	204 €
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	3 400 €

Ainsi, la participation prévisionnelle de la commune serait de : 3 604 €.

(frais TE38 + contribution aux investissements)

Le conseil municipal, ayant entendu cet exposé, prend acte et valide à l'unanimité, l'avant-projet et le plan de financement prévisionnels de l'opération présentés par le TE38.

Pour le réseau de Télécommunication :

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur France Télécom, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	3 326 €
2 - le montant total de financement externe serait de :	0 €
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à :	158 €
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	3 168 €

Restera à charge de la commune : 3 326 €

(frais TE38 + contribution aux investissements)

Cet avant-projet et le plan de financement sont validés à l'unanimité par le conseil municipal.

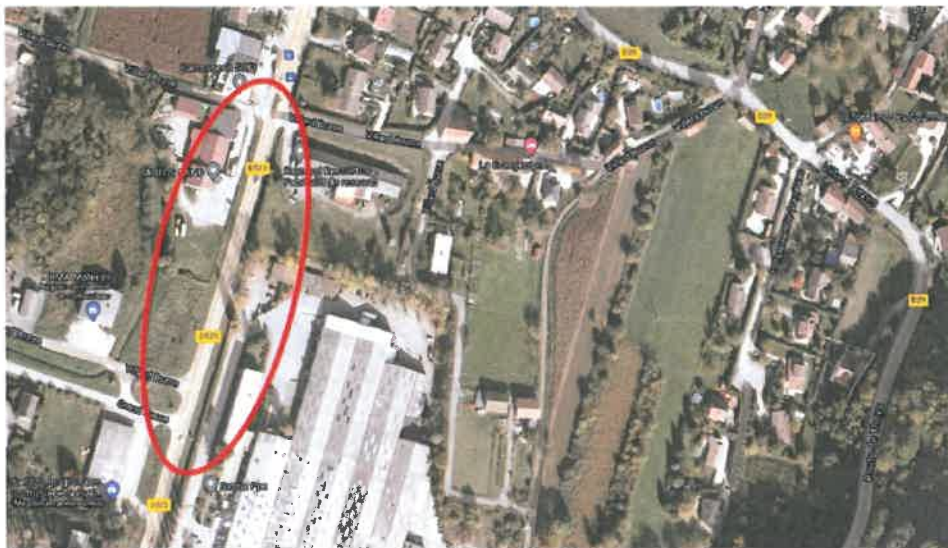
14. Délibération 2021-037 : Travaux - TE38 : renforcement du poste électrique « ZI Goncelin ».

Monsieur Jacques RABIET Adjoint aux Travaux et délégué de Goncelin à TERRITOIRE ENERGIES 38 présente à l'assemblée un descriptif des travaux :

Il s'agit de la restructuration du réseau basse tension issu du poste électrique « ZI Goncelin » sur la RD 523 avec un changement de 100 ml de câble aérien T70 Alu par un câble T150 Alu.

Les travaux sont prévus en 2021.

Le taux de subvention sur ce dossier est de 80%.



Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS, le conseil municipal prend acte et valide les montants prévisionnels de l'opération comme suit :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	29 358 €
2 - le montant total de financement externe serait de :	24 418 €
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à :	280 €
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	4 660 €

La participation totale de la commune de Goncelin sera de : 4 940 €

(Frais TE38 + contribution aux investissements)

- **Questions diverses :**

- ❖ **Commission Urbanisme** : elle s'est déroulée le mercredi 07 juillet 2021 et elle a statué sur différents dossiers en cours. Madame le Maire et Monsieur Philippe HENRY, Adjoint à l'Urbanisme rendent compte à l'assemblée des débats.
- ❖ **Critérium du Dauphiné** : l'épreuve a traversé la commune de 05 juin dernier.
- ❖ **Accueil de jour Belle-Vallée** : cette nouvelle entité a ouvert ses portes au mois de mai dernier à Froges. Au sein de cet établissement intercommunal, 9 places journalières sont disponibles, à raison de 1 à 3 fois par semaine et par personne, du lundi au vendredi (hors jour férié), de 9h30 à 16h30. Côté public, l'accueil de jour sera ouvert aux personnes souffrant de troubles neurodégénératifs de type alzheimer et/ou troubles apparentés.
- ❖ **Centres de loisirs intercommunaux** : Madame le Maire informe l'assemblée que de nombreuses places aux centres de loisirs de St Maximum ou Tencin n'ont pas pu être pourvues pour les enfants par pénurie pour trouver des animateurs BAFA ! Un appel est donc lancé pour trouver des animateurs de centres de loisirs.
- ❖ **Remise des Dictionnaires** : Elle a eu lieu le 24 juin dernier au cours de laquelle tous les élèves de CM2 ont reçu de la part de Madame le Maire et de Madame Claire CARELLA, Adjointe aux affaires scolaires un dictionnaire pour préparer leur entrée au collège.
- ❖ **Départ institutrice** : Madame Nathalie JACQUET, institutrice depuis 2004 à l'école maternelle de Goncelin a fait valoir ses droits à la retraite. Une petite cérémonie a eu lieu le dernier jour de l'école pour remercier cette enseignante méritante.
- ❖ **Travaux**
 - **Ecole élémentaire** : Ils ont démarré sitôt la fin de l'année scolaire et sont programmés durant toutes les vacances estivales. L'architecte Christian BENONE suit le chantier.
 - **Mairie** : Les travaux se poursuivent à bon rythme et normalement.
 - **Eglise** : Ils se sont terminés au mois de juin avec la pose du lustre. Une cérémonie inaugurale sera programmée à l'automne avec l'ensemble des Goncelinois et des artisans qui sont intervenus sur ce chantier.
- ❖ **Travaux gare SNCF** : Les travaux concernant la construction d'un passage souterrain à la gare de Goncelin (programme de sécurisation des voies en gare) se tiendront de nuit entre 20 h 00 et 6 h 00 du :
 - Du dimanche 27/06 au vendredi 27/08 - 2021
 - Du dimanche 19/09 au vendredi 08/10 - 2021
 - Du dimanche 14/11 au mercredi 17/11 - 2021
 - Du dimanche 21/11 au vendredi 03/12 - 2021Pour toute question relative au chantier, une adresse mail est à votre disposition : goncelin-paso@reseau.sncf.fr
- ❖ **Feu d'artifice du 14 juillet** : En raison de la crise sanitaire liée au COVID 19, aucune zone n'est prévue pour l'accueil du public afin d'éviter les regroupements de personnes pour le tir du feu d'artifice du 14 juillet 2021. C'est pourquoi, en accord avec la société PANDORA PYROTECHNIE il sera tiré cette année sur les berges de l'Isère avec un périmètre de sécurité de 200 mètres.
Le public pourra ainsi profiter du feu de leur domicile.

- ❖ **Cinétoiles** : Cette animation cinématographique aura lieu le 20 août 2021 à Goncelin avec la projection du film « Le Prince oublié » avec Omar Sy.

- ❖ **Jobs d'été** : 18 jeunes de 16 ans se sont inscrits cette année pour travailler au sein de la commune sur les mois de juillet et août 2021. Ils effectueront des tâches de nettoyage des domaines publics et d'entretien des bâtiments communaux et seront encadrés par les agents des services techniques.
Une cérémonie de signature des contrats de travail s'est déroulée le 02 juillet 2021 en mairie avec les jeunes accompagnés de leurs parents.

- ❖ **RAM** : Annie GUILLARD, animatrice de notre Relais d'Assistants Maternels nous quitte le 1^{er} septembre 2021 pour exercer d'autres fonctions plus proches de sa résidence familiale.
Une nouvelle offre d'emploi a été réalisée en commun avec la commune de Theys (40% ETP pour Goncelin et 35% ETP pour Theys).
Cette offre est parue sur le site www.emploi-territorial.fr et affichée sur notre borne interactive et notre site internet.
La date de clôture des réponses a été fixée au vendredi 20 août 2021.

- ❖ « **Journée de l'Environnement** » : Samedi 26 juin 2021 s'est tenue sur le territoire de la commune la première « journée de l'Environnement ». Une quinzaine de bénévoles et d'élus ont arpenté les rues et le parc de loisirs du village pour un grand nettoyage de la commune.

- ❖ **Commission « Communication »** :
 - Un bulletin municipal sortira au mois de juillet 2021.
 - La commission a travaillé avec un infographiste pour l'élaboration d'un nouveau logo pour la commune. Ce dernier est présenté en exclusivité aux Elus lors du conseil municipal.



- Le site internet est également en pleine restructuration. Il sera mis en ligne au mois de septembre 2021.
- La commission travaille également sur l'achat d'une « application d'Alerte » à destination des Goncelinois. Cette dernière pourra informer la population en cas d'incidents sur la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 22 H 50.

La Secrétaire de séance
Martine BRUNET-MANQUAT

Le Maire,
Françoise MIDALI